Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20261029-CM_29_10_26_004-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 29 octobre 2026

Date de la convocation : 23 octobre 2026
Date d'affichage : 3 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Marine MALARGÉ - Erwan CAMUS - Gwendoline GUEGAN Laëtitia CORNILY- Laurie LÉARD - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL - Guillaume LE COMTE (19h20) Guillaume LE COQÛ (19h10) - Annyvonne CORBEL - Jeanne-Noëlle LAMOUR Philippe LE GUEN - Jean-François LE FLOCH - Loïc SORIN – ROUTIER Gaëlle - Stéphanie MORVAN
Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 29-10-26-004

Objet de la délibération : Devis de l'ADAC – Étude de faisabilité pour la voirie rue Gustave-Gilbert

Monsieur le Maire fait savoir que la circulation sur la rue Gustave Gilbert sera impactée par la réalisation des futurs programmes d'habitat. Dans cette perspective, il apparaît indispensable d'anticiper les besoins en matière de sécurité routière et de prévoir des aménagements provisoires dans l'attente de la requalification complète de la voie. Ces interventions devront permettre de sécuriser les déplacements piétonniers vers les différents pôles d'activités et commerces, tout en contribuant à réduire la vitesse excessive constatée sur cet axe.
L'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor) a été sollicitée pour assister la commune sur le plan technique, juridique et financier. Une première approche financière des coûts de travaux de viabilisation sera donnée.
La prestation s'élève à 1 800 € TTC.
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la proposition de l'ADAC pour un montant de 1 800 € TTC.

Le Maire,
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO